BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Charges directes		**Ressources directes**	
60 - Achats		**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures			
Autres fournitures			
		73 - Dotations et produits de tarification	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation		**74 - Subventions d'exploitations**	
Assurance		Etat : préciser les ministères, directions ou services	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil(s) Régional(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		Conseil(s) Départemntal(aux)	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Commununauté de communes	
		Communes	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Organismes sociaux (Caf, etc.)	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
		L'agence de service et de paiement (emplois aidés)	
64 - Charges de personnel		Autres établissements publics	
Rémunération des personnels		Aides privées (Fondation)	
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	
		Cotisations	
		Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		**78 - Reprises sur amortissements et provisions**	
69 - Impôts sr les bénéfices, participations des salariés		**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES PRODUITS**	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	
Prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole			
TOTAL		**TOTAL**	

Attention – Budget pris en compte pour le calcul de la subvention :
La subvention attribuée est de 10% maximum du budget de la manifestation dans la limite de 2 500€. Pour le calcul de ce plafond, seules les dépenses effectivement engagées et justifiées financièrement sont prises en compte.
Les contributions volontaires en nature ou en bénévolat (valorisation du bénévolat, mises à disposition gratuites, dons en nature, prestations réalisées à titre gratuit, etc.) ne sont pas prises en compte dans le calcul du budget réel servant à déterminer le montant de la subvention.
Le budget renseigné dans le présent formulaire doit donc correspondre aux dépenses financières supportées par l'organisateur.

Date :
Nom - Prénom :

Signature :